

*Dans ce texte [1], Leïla Frouillou met en évidence les mécanismes de différenciation des populations étudiantes et montre que le récent passage d'Admission Post-Bac (APB) à Parcoursup amorce une aggravation des inégalités d'orientation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elle s'appuie ici sur une recherche doctorale portant sur les seize universités publiques franciliennes entre 2005 et 2011 (Frouillou, 2017). Face à cette attaque du droit à l'enseignement supérieur, l'auteure propose des mesures d'urgence pour la rentrée prochaine et appelle à se saisir de la mobilisation actuelle pour lancer la refondation d'une université émancipatrice.*

Compte-tenu de la faiblesse des mobilités étudiantes entre universités, les systèmes d'affectation à l'entrée dans le supérieur jouent un rôle central dans leur différenciation, que l'on peut nommer « ségrégation universitaire » dès lors qu'elle résulte en partie de facteurs institutionnels et qu'elle se traduit par des inégalités de trajectoire (scolaire, professionnelle et plus largement sociale) (van Zanten, 1996). Ce court texte se veut une synthèse critique des évolutions en cours, ouvrant sur de possibles moyens d'action dans le cadre du mouvement social actuel.

## Retour sur APB

Revenons d'abord sur la genèse et le fonctionnement d'APB. La première caractéristique de ce système d'affectation tient dans son caractère national ; la seconde est qu'il concerne l'ensemble des filières (sélectives ou non, universitaires ou non) du supérieur. Il remplace ainsi à partir de la rentrée 2008 (et 2009 pour l'Île-de-France), les systèmes d'affectation locaux, lorsqu'ils existaient, en faisant jouer des règles d'affectation définies nationalement.

En Île-de-France, la croissance démographique étudiante et la congestion des universités parisiennes a déclenché la création en 1991 de quatre nouvelles universités dans le cadre du plan U2000 (Évry, Versailles-Saint-Quentin, Marne-la-Vallée, Cergy). Elle s'est accompagnée de la mise en place d'un premier système d'affectation automatisé, fonctionnant au départ sur minitel, permettant de générer une aire de recrutement à ces nouvelles universités. RAVEL (recensement automatisé des vœux des élèves), développé à la toute fin des années 1980, devient obligatoire au début des années 1990 pour s'inscrire en première année (filières universitaires dites « non sélectives »). Il s'agit alors d'adapter le principe de la carte scolaire du primaire et du secondaire au supérieur universitaire : pour chacune des quatorze filières universitaires sectorisées, le bachelier se voit proposer une, deux ou trois universités de secteur, en fonction de la localisation de son lycée de passage du baccalauréat (et non de sa commune de résidence, cette dernière facilitant les contournements de carte scolaire).

RAVEL est un système complexe, difficile à cartographier, qui ne tient pas compte des discontinuités académiques franciliennes (l'Île-de-France compte en effet trois académies). Ce système crée deux types d'inégalités d'accès : la première tient à la diversité des propositions (pour une même filière, certains bacheliers franciliens se voient proposer deux universités au choix, d'autres trois, d'autres n'ont qu'une université de secteur), la deuxième renvoie aux propositions elles-mêmes (Cizeau et Le Gall, 2008) dans la mesure où la qualité de l'offre de formation, supposée égale en raison du cadrage national des diplômes, est perçue comme différenciée et nettement hiérarchisée par les bacheliers,

souvent en faveur des universités parisiennes. Les entretiens avec les étudiants passés par RAVEL révèlent des mécanismes similaires à ceux identifiés dans les recherches sur les ségrégations scolaires (Ben Ayed et Poupeau, 2009 ; François et Poupeau, 2008 ; Oberti, 2007 ; van Zanten, 2009), notamment à l'entrée au collège, par exemple à travers la place des réputations dans les stratégies d'évitement de certains établissements par les élèves les mieux dotés en capitaux culturels et économiques.

A partir de 2009, APB bouleverse ce fonctionnement de carte scolaire et inscrit l'affectation dans le supérieur dans une perspective de « libre choix scolaire », également au cœur de l'assouplissement de la carte scolaire dans le secondaire, mis en place en 2007. APB est à l'origine un système développé pour le concours des écoles d'ingénieurs, étendu aux classes préparatoires, puis au secteur « non sélectif » universitaire. Son principe consiste à utiliser un algorithme pour appairer une liste de vœux hiérarchisés de candidats avec un classement de ces candidats dans plusieurs établissements (classement résultant d'un concours pour les écoles initialement, ou de l'évaluation de dossiers par une commission de sélection pour les CPGE). Les capacités d'accueil des établissements étant limitées, des choix politiques établissent des règles de priorité, que l'algorithme doit ensuite respecter du mieux possible pour obtenir un appariement optimal.

Pour APB, ces règles de priorité étaient d'une part le classement des candidats pour les filières sélectives et d'autre part, une priorité académique pour les filières universitaires dites « non sélectives ». Cette priorité donnée aux candidats de l'académie ne suffisant pas à limiter le nombre de candidatures, d'autres règles ont été introduites : la prise en compte de l'ordre des vœux (le fait que le vœu en question soit le premier relativement au type de formation, voire le premier absolu dans la liste des vœux toutes formations confondues), ou encore le fait de respecter des éléments demandés dans la procédure (faire au moins six vœux de licence par exemple). Comme le montrent les travaux de Grenet (Fack et Grenet, 2011 ; Fack, Grenet et Benhenda, 2014), la performance des algorithmes d'affectation est évaluée selon trois critères incompatibles : le respect des préférences des candidats, le respect des priorités (du classement des candidats), et enfin la non-manipulabilité.

Ce dernier critère constituait une des importantes limites d'APB pour l'affectation universitaire : la prime donnée au premier vœu dans les priorités incitait les candidats à placer en premier vœu des filières qui n'étaient pas forcément celles qu'ils préféreraient pour s'y garantir une place. Or, comme d'autres recherches (Orange, 2010a ; van Zanten, 2015), les entretiens montrent que la construction de stratégies post-bac - d'autant plus complexes que le paysage d'enseignement supérieur est dense, complexe et hiérarchisé - dépend fortement du milieu social. Dans les milieux populaires dont sont le plus souvent issus les candidats les moins assurés scolairement, et les premiers de leur famille à poursuivre des études supérieures, ces stratégies revêtent une dimension collective qui se heurte à la conception d'un candidat individuel rationnel au cœur d'APB. Orange (2012) montre ainsi que les élèves construisent en groupe leurs vœux d'orientation en sections techniciens supérieurs, ce que l'on retrouve également pour l'entrée à l'université des bacheliers les moins favorisés souhaitant éviter de se retrouver seuls en première année (Frouillou, 2017).

Si ce système a permis d'élargir l'accès à l'information en présentant aux candidats un paysage plus complet que ne le permettait RAVEL, l'accès à l'information stratégique pour construire des « choix » d'orientation (Blanchard et Cayouette-Remblière, 2011) demeure inégal socialement. Outre la position sociale des candidats (c'est-à-dire de leurs familles), leur niveau d'information concernant les « bonnes » filières du supérieur, sélectives (classes préparatoires) ou non, sera très variable selon le profil social et scolaire des lycées

(van Zanten, 2015) et selon le type de filière du baccalauréat dans lesquelles ils ont été orientés en fin de collège (Palheta, 2011) ou de 2<sup>nd</sup>e (Orange, 2010b), sans même parler du sentiment – là encore fortement dépendant du milieu social – d'être légitime à demander telle ou telle filière.

En favorisant le libre choix scolaire au détriment d'une logique d'affectation territoriale, APB a permis aux candidats de demander n'importe quelle formation en France alors que le principe de priorité académique rendait certains vœux inaccessibles (notamment dans les filières parisiennes en tension). Contrairement à RAVEL qui faisait apparaître très nettement l'inégalité d'accès et la nécessité pour certains bacheliers de construire des stratégies d'évitement, APB a entretenu certaines illusions dont les entretiens montrent qu'elles peuvent ensuite être interprétées en termes de discriminations territoriales par des bacheliers des académies de Créteil et Versailles.

Les incompréhensions du système APB tiennent en partie à son fonctionnement différencié selon les filières sélectives et celles dites « non sélectives ». Pour ces dernières, la succession des règles de priorité ne suffisait pas toujours à sélectionner un groupe de bacheliers correspondant à la capacité d'accueil d'une formation et l'algorithme procédait alors à un tirage au sort parmi les candidats prioritaires. Ce tirage au sort coexistant à une sélection par dossier pour d'autres filières (CPGE, STS, IUT, certaines double licences universitaires, etc.) a pu être mal compris voire interprété par certains enquêtés en termes de « mérite » (comme si les éléments du dossier APB pouvaient être utilisés pour opérer l'affectation dans les universités).

Résultant mécaniquement d'un désajustement entre les capacités d'accueil et les premiers vœux académiques pour une formation, ce tirage au sort concernait en 2017 une faible proportion des candidats (environ 1% des 811 000 candidats) mais a été instrumentalisé pour justifier la contre-réforme imposée (et contestée) actuellement et la création d'un nouveau système d'affectation : Parcoursup.

## **Parcoursup : un pas de plus vers la néolibéralisation de l'Université**

Le remplacement d'APB par Parcoursup pour la rentrée 2018 peut se lire comme une extension (voire une normalisation) du fonctionnement APB pour les filières sélectives vers les filières universitaires dites « non sélectives », généralisant et institutionnalisant la production de classements de candidats pour toutes les formations du supérieur français.

Dans un contexte de saturation croissante des capacités d'accueil provoqué par l'assèchement des moyens dont bénéficient les universités, cela interroge d'abord la fonction du baccalauréat, considéré jusque-là comme premier grade universitaire et garantissant à ce titre l'accès aux études supérieures. Mais plus qu'une extension de la logique APB, Parcoursup implique un changement de paradigme en matière d'affectation. En effet, la disparition de l'appariement par algorithme fait basculer l'affectation optimisée (certes selon des critères critiquables, comme nous l'avons vu par exemple pour l'académie ou la prime au premier vœu) vers une sorte de bourse de l'inscription dans le supérieur.

Parcoursup ressemble ainsi à une bourse du travail : les candidats postulent avec leur CV et leur projet motivé sur une dizaine de formations (après de fortes contestations, le ministère

a introduit en décembre 2017 la possibilité de formuler des vœux groupés, soit 20 « sous-vœux » ou « vœux multiples » pour dépasser le seuil initial fixé à 10 vœux par candidat), puis attendent, comme sur le marché du travail, une réponse des formations en question. Le rôle de l'interface nationale n'est plus d'affecter, en proposant une formation à chaque candidat, mais seulement de limiter les files d'attente dans les formations, le rassemblement des informations sur une même plateforme nationale permettant d'éviter que des candidats restent « acceptés » dans plusieurs formations en parallèle jusqu'à leur réelle inscription en septembre.

Selon la logique du « winner takes all », les candidats les mieux dotés scolairement recevront le 22 mai plusieurs réponses positives et pourront ensuite choisir, quand la plupart des autres candidats se verront refusés ou placés dans l'attente que les premiers leur laissent quelques places. Rappelons qu'APB faisait une proposition sur un des vœux à 98% des bacheliers généraux, et proposait leur premier vœu absolu à 60% de ces bacheliers (Lefauconnier, 2017).

Le basculement idéologique est d'autant plus clair que Parcoursup ne résout aucun des problèmes présentés initialement comme sources de dysfonctionnement d'APB et justification de la contre-réforme : saturation des capacités d'accueil accrue à la rentrée 2018 (création de 19 000 places pour 48 000 bacheliers supplémentaires), transfert du travail d'orientation vers des enseignants déjà surchargés au [détriment](#) des psychologues de l'éducation nationale (ex-conseillers d'orientation psychologues), sous-financement accru du secteur universitaire rendant impossible la mise en place de dispositifs de remédiation pour favoriser la réussite étudiante en L1 (Gossa, 2018), etc.

La logique de néolibéralisation de l'enseignement supérieur que favorise Parcoursup se dévoile notamment à travers l'injonction faite aux équipes pédagogiques universitaires d'opérer un tri des dossiers même lorsque leur capacité d'accueil n'est pas saturée depuis plusieurs années. A une autre échelle, le nombre total de places n'étant pas suffisant pour accueillir tous les bacheliers (et cela dans un contexte où, jusqu'à maintenant, seulement la moitié des bacheliers professionnels poursuivaient dans le supérieur), Parcoursup légitime ainsi l'exclusion de certains bacheliers du système public d'enseignement supérieur, les vouant à rejoindre cette main-d'œuvre jeune et précaire qui constitue l'armée de réserve d'un capitalisme en crise, et favorise d'autre part le développement de formations privées.

Plus généralement, Parcoursup opère une conversion idéologique en mettant hors de portée le droit à l'éducation supérieure pour les bacheliers les moins dotés, lesquels devront faire un (peu probable) recours auprès du recteur pour se voir offrir une place fin septembre, donc bien après la rentrée universitaire, et dans une filière sans doute éloignée de leurs vœux initiaux. La responsabilisation individuelle de l'échec prolongée en responsabilisation de la construction des choix d'orientation avec APB atteint maintenant la possibilité même de poursuivre des études, renforçant la subjectivation néolibérale déjà à l'œuvre en matière scolaire (Laval et al., 2012) : les lycéens sont ainsi appelés à devenir les entrepreneurs de leur orientation post-bac cherchant à maximiser leur capital scolaire, pour maximiser leur capital économique futur.

Le fonctionnement de Parcoursup est ainsi révélateur d'un changement important en matière de droit à l'éducation, qui s'inscrit dans des contre-réformes plus larges dont les effets se feront sentir à court terme. La première est celle du [baccalauréat](#), dont on parle peu depuis l'annonce faite mi-février par le ministre Blanquer, qui favorise le choix d'options dès la seconde et le contrôle continu (40% de la note finale), donnant ainsi un poids important au lycée de passage du baccalauréat, au détriment du caractère national

L'autre est celle de la contre-réforme de la [Licence](#), la rendant également plus modulaire et personnalisable. Cette diversification des diplômes de licence ira à l'évidence de pair avec une ségrégation sociale et scolaire accrue entre les universités et encore les formations au sein d'une même université, déjà mises en concurrence. Les stratégies de marque développées par certaines universités comme Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'appuient sur la création de diplômes distinctifs (et sélectifs) comme les double Licence (Frouillou, 2017). Après s'être réduit petit à petit depuis plusieurs années au profit d'un nombre croissant de filières sélectionnant sur dossier, l'espace universitaire accessible avec un baccalauréat est désormais promis à disparaître par la loi ORE qui instaure un marché de l'enseignement supérieur.

Cette néolibéralisation de l'éducation, qui passe également par de subreptices attaques contre l'enseignement primaire (le doublement des CP se faisant à moyens constants et l'école maternelle étant renvoyée du côté des jardins d'enfants), se traduira probablement bientôt par une rapide augmentation des frais d'inscription dans le supérieur, comme le montre Aurélien Casta (2018) ou les travaux du collectif ACIDES (2015).

\*\*\*

La vitesse à laquelle sont imposées ces contre-réformes comme le caractère multisectoriel des attaques contre les services publics ont compliqué la construction d'une mobilisation étudiante et enseignante pourtant émergente dès le mois de novembre 2017. Depuis quelques semaines, cette mobilisation prend néanmoins de l'ampleur, les occupations et assemblées générales étudiantes se doublant d'une résistance institutionnelle de certaines équipes pédagogiques refusant de trier les candidats bacheliers, voire évoquant désormais la retenue des notes.

Dans ce contexte, il semble utile de rappeler qu'il existe bien des alternatives à Parcoursup et qu'il est possible de revendiquer autre chose qu'un retour au décrié APB. Via la plateforme, la demande peut être faite très rapidement aux candidats d'ordonner leurs vœux pour pallier au plus pressé et affecter grâce à un appariement les entrants dans le supérieur en 2018, en évitant les listes d'attente. Surtout, ce classement permettrait de cerner les formations saturées et de créer les places nécessaires pour accueillir dans leur académie les premiers vœux pour chaque formation. La fin de la priorité académique pourrait quant à elle s'inscrire dans des réformes structurelles de l'enseignement supérieur, appuyées sur de réels états généraux, par ailleurs lancés actuellement par les personnels mobilisés de l'université Paris Nanterre et appelés par l'Assemblée générale de l'éducation d'Île-de-France.

De telles réformes pourraient, pour ce qui concerne le supérieur, travailler à la mise en place d'une université réticulaire formant à des diplômes nationaux sans mention de l'établissement universitaire, à rebours de l'« autonomie » telle qu'elle a été imposée par la LRU, qui équivaut à la mise en concurrence des établissements et aboutit à l'accroissement des inégalités, entre étudiant·e·s et entre formations de l'enseignement supérieur.

## Bibliographie

Ben Ayed C., Poupeau F., 2009, « École ségrégative, école reproductive », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180, p. 4-10.

Blanchard M., Cayouette-Remblière J., 2011, « Penser les choix scolaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175, 2, p. 5-14.

Casta A., 2018, « Le projet Macron pour l'enseignement supérieur : une offensive sur le terrain de la valeur des études », *Questions de classe(s)*.

Cizeau T., Le Gall B., 2008, « Retour sur les conditions d'accès à l'université », *Mouvements*, 55-56, p. 24-33.

Collectif Acides, 2015, *Arrêtons les frais !: pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Paris, France, Raisons d'agir, 156 p.

Fack G., Grenet J., 2011, « Que peut-on attendre de la réforme de la sectorisation en France ? Quelques enseignements des politiques de choix scolaire », *Revue d'économie politique*, 120, 5, p. 709-737.

Fack G., Grenet J., Benhenda A., 2014, « L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France », 3, Institut des Politiques Publiques.

François J.-C., Poupeau F., 2008, *Le sens du placement : ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*, Paris, Raisons d'agir (Cours et travaux (Paris), ISSN 1629-5455), 228 p.

Gossa J., 2018, « Parcoursup : le compte n'y est pas... », *Docs en stock : dans les coulisses de la démocratie universitaire*.

Laval C., Vergne F., Clément P., Dreux G., 2012, *La nouvelle école capitaliste*, Paris, France, la Découverte, impr. 2012, 285 p.

Lefauconnier N., 2017, « Bernard Koehret : "La disparition de l'algorithme d'affectation dans Parcoursup est catastrophique" »,.

Oberti M., 2007, *L'école dans la ville : ségrégation, mixité, carte scolaire*, Paris, Presses de Science Po (Collection académique (Paris), ISSN 1771-673X), 302 p.

Orange S., 2010a, « Le choix du BTS. Entre construction et encadrement des aspirations des bacheliers d'origine populaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, 3, p. 32-47.

Orange S., 2010b, « Le choix du BTS », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 183, p. 32-47.

Orange S., 2012, « Interroger le choix des études supérieures », *Genèses*, n° 89, 4, p. 112-127.

Palheta U., 2011, « Enseignement professionnel et classes populaires : comment s'orientent les élèves "orientés" », *Revue française de pédagogie*, n° 175, 2, p. 59-72.

Zanten A. van, 1996, « Fabrication et effets de la ségrégation scolaire », dans *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 281-294.

Zanten A. van, 2009, *Choisir son école : stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Presses Universitaires de France (Le Lien social (Paris. 1997), ISSN 1285-3097), 283 p.

Zanten A. van, 2015, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur », *Regards croisés sur l'économie*, n° 16, 1, p. 80-92.

## Notes

[1] Merci à Ugo Palheta pour sa précieuse relecture.